

## MoViCo - Montreuil 2020, la Ville en Commun



## Réponse aux Collectifs d'habitants de la rue Dreyfus et du bas de l'avenue Pasteur

Montreuil, le 10 février 2020

Mesdames, messieurs,

Nous avons eu le plaisir de rencontrer vos représentant·e·s le 5 février dernier, et vous nous avez exposé vos difficultés de vie tant dans la rue du Capitaine Dreyfus que dans le bas de l'avenue Pasteur.

Vous avez décrit les nuisances multiples et répétées générées par les débordements excessifs, et tout à fait contraires aux réglementations en vigueur, de la part de quelques restaurateurs et de leur clientèle.

Concernant la rue du Capitaine Dreyfus, vous avez notamment souligné les points suivants :

- Nuisances sonores :
  - après 22 heures, jusqu'à très tard dans la nuit, des sonorisations extérieures, avec basses assourdissantes, des attroupements festifs accompagnés de hurlements, toute l'année et plus fortement d'avril à octobre,
  - avant 7 heures du matin, engins de nettoyage, puis mobiliers métalliques traînés au sol sans précaution,
  - passages de véhicules deux roues motorisés parmi les piétons,
  - jeux de ballons jusque tard le soir, avec les cris
- Saleté permanente de la rue (déchets, tas sauvages, déjections diverses, etc.).

Vous avez souligné l'impact de ces nuisances sur votre vie quotidienne, notamment à l'intérieur des appartements. Ces **phénomènes récurrents génèrent une anxiété permanente,** même quand il n'y a pas (encore) de nuisances sonores fortes.

Les conséquences en sont notamment le manque chronique de sommeil pour les enfants comme pour les adultes, et des impacts sur la santé (fatigue, stress, burnout). Vous déplorez le refus du dialogue de la part de certains propriétaires et/ou gérants, voire de personnels de ces établissements. Vous avez relaté la vulgarité des propos tenus et l'absence de prise en considération du voisinage, comme si un sentiment d'impunité permettait d'imposer une sorte de loi du plus fort.

Vous constatez de visu que c'est tout un ensemble de non-respect des obligations légales et réglementaires qui sont à l'œuvre :

- Non-respect des limites des terrasses,
- Musique amplifiée sur les terrasses,
- Circulation de véhicules deux roues motorisés, de cyclistes non respectueux des piétons.

Vous constatez que la police municipale n'intervient pratiquement pas et qu'aucune verbalisation n'est effectuée.

Vous nous avez relaté les échanges que vous avez eus avec des représentants de la mairie, notamment l'adjoint à la tranquillité publique et l'adjoint au commerce. Vous avez constaté que ces élus considéraient que l'animation de la rue Dreyfus était positive et vous nous avez dit qu'ils ne semblaient pas être à votre écoute.

Votre demande que les lois et réglementations en vigueur concernant les bruits de voisinage soient respectées et qu'un arrêté municipal soit adopté pour permettre de réguler l'activité conviviale, de façon à préserver le cadre de vie de chacun·e, est restée lettre morte. Seuls changements : le « ciel étoilé » a été retiré et la barrière de passage pour limiter la circulation des véhicules a été réparée (avec peu d'incidence en pratique).

Vos demandes portent précisément sur :

- Le respect du code de la santé publique concernant les bruits de voisinage : respect des limites de taille des terrasses, fermeture des terrasses des établissements à partir de 22 heures ; interdiction de la musique amplifiée en terrasse.
- L'interdiction du chauffage extérieur sur les terrasses, comme d'autres villes l'ont initié.
- Vous vous interrogez sur le **respect des lois dans d'autres domaines** (code du travail, taxes ramassage des déchets, droits d'auteur, etc.).

Concernant le bas de l'avenue Pasteur, le contexte est différent, mais les effets sont du même ordre :

- Nuisances sonores soit sur la terrasse d'été vente jusqu'à 23h30, rangement du mobilier au-delà, musique dès 17 heures et jusqu'à 22 heures, amplifiée en plein air.
- Déchèterie sauvage.



- Dégradations des relations de voisinage avec certains restaurateurs, incivilités, menaces.
- Aucune verbalisation.

## Que ce soit rue du Capitaine Dreyfus ou avenue Pasteur, vous souhaitez:

- Un changement rapide car vous êtes fatiqué·e·s par plusieurs années de dégradation du cadre de vie.
- Une réelle écoute de la mairie pour en finir avec l'impunité.

Montreuil 2020, la Ville en Commun (MoViCo) constate que d'autres collectifs citoyens existent ou se constituent dans d'autres quartiers de notre commune, sur des sujets de cadre de vie, sur l'absence de dialogue, la non intervention de la municipalité, ou pire, le choix d'une partie contre les autres parties. Il y a une incapacité de l'équipe resserrée autour du maire sortant à construire des solutions permettant d'apaiser les relations avec les riverains, les commerçants, les associations, les entreprises, les acteurs de la culture, les populations en difficultés, bref toutes les parties prenantes.

Les « conflits d'usage » sont fréquents : il faut vouloir et savoir les prévenir et, quand ils éclatent, les réduire par le dialogue, des médiations, et à un certain moment, le rappel aux lois, voire la verbalisation.

Notre diagnostic est qu'il y a un laisser-aller général de la municipalité depuis plusieurs années sur toutes les questions difficiles de la vie en commun. Ce laisser-aller est un mauvais signal, il laisse libre cours aux incivilités, aux conflits, aux altercations voire aux agressions.

Il n'y a pas de fatalité, c'est une question de priorités, de moyens, et de responsabilité politique.

De façon générale, notre liste citoyenne, écologiste et solidaire s'engage sur les points suivants :

- Personne n'est au-dessus des lois. La municipalité se donnera les moyens de faire connaître les droits et devoirs de chaque partie prenante.
- Toutes les parties doivent être écoutées, avec attention et respect (riverains, commerçants, associations, et services municipaux, qui connaissent les situations, et sont appelés à mettre en œuvre les décisions de la municipalité).
- Une équipe municipale proche des habitants et des quartiers. Nous proscrirons le cumul des mandats et créerons un·e maire-adjoint·e de secteur, dans chacun

- des six secteurs de la ville, dont l'unique délégation sera la démocratie locale, le dialogue et l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers relevant de son secteur.
- Toutes les questions doivent être abordées à l'aune des défis climatiques, énergétiques et environnementaux, y compris la question des terrasses chauffées, déjà proscrites dans plusieurs villes.
- Les collectifs de citoyens, constitués d'habitant·e·s qui prennent de leur temps pour améliorer le cadre de vie de tou te s doivent être encouragés. MoViCo soutiendra cet élan citoyen et donnera à ces collectifs une place de droit dans les conseils de quartier. Nous créerons un droit de saisine du conseil municipal sur la base de pétition signée par 1000 habitants et au moins 3 conseils de quartier.
- Une brigade urbaine de proximité. Mieux vaut prévenir, co-construire des solutions, mais la verbalisation, sur la base des lois ou d'un arrêté municipal, peut s'avérer nécessaire. Vu l'ampleur des incivilités actuellement à Montreuil, nous prévoyons d'accroitre la présence humaine, pour informer, prévenir et le cas échéant verbaliser, au travers d'une brigade urbaine de proximité (non armée) de 50 agents municipaux (la police municipale actuelle de 12 agents ne peut suffire à faire face).

Nous considérons que le caractère convivial donné à certaines rues ou places est une très bonne chose, à condition de ne pas négliger le droit légitime des riverains à une vie normale et à une bonne santé. Nous prenons les engagements suivants :

- Renouer sans délai un dialogue équilibré avec toutes les parties,
- Co-construire avec les parties concernées, en particulier avec les riverains et les restaurateurs, une charte de quartier reprenant les droits et devoirs de chaque partie,
- Un arrêté municipal viendra consolider cette charte. En tout état de cause, **les réglementations en vigueur** seront rappelées et les moyens de les faire appliquer sollicités auprès des services de l'État, ou mis en œuvre pour ce qui concerne les services municipaux.

Bien cordialement,

Tête de liste MoViCo



